

COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 décembre 2023

N°2023/12/06/05 - OBJET : Motion de soutien pour l'inscription de la Camargue au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Le six décembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le premier décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire.

Étaient Présents : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, Fabienne CITI, Dominique STEKELOROM, Bernadette SAMUEL, REYNOUD Henri, Laurent JUGLARET à partir du point n°5, Sébastien THOMAS, Christine GARCIN-GOURILLON, Murielle GARZINO, Lucie BABIN, FABRE Thierry, WAJS Alexandre, Marie-Pierre CALLET, Alain CHAIX.

Pouvoirs : Mathieu BONARD a donné pouvoir à Jean-Christophe CARRÉ, GERMAIN Emilie à Christine GARCIN-GOURILLON et LAFFITTE Patrick à Marc FUSAT.

Absents excusés : Fanny ARSAC, Laurent JUGLARET jusqu'au point n°4

Secrétaire de séance : Bernadette SAMUEL

Rapporteur : Madame Christine GARCIN-GOURILLON

Madame Christine GARCIN-GOURILLON indique à l'assemblée que la commune a été destinataire d'un courrier de l'association « La Camargue à l'Unesco ». Elle précise que cette association créée en mai 2023, a pour but de promouvoir et concourir à l'inscription du delta biogéographique Camarguais, dans toutes ses dimensions environnementales et socio-économiques, au patrimoine mondial de l'UNESCO.

L'association entend également :

- soutenir les actions de la Réserve de biosphère MAB de Camargue - Delta du Rhône et les structures gestionnaires (Parc naturel régional de Camargue et Syndicat Mixte de protection et de gestion de la Camargue),
- encourager toutes démarches favorisant l'inscription au patrimoine commun immatériel de l'Unesco des cultures et coutumes camarguaises,
- soutenir l'inscription de la Camargue et du Delta du Rhône dans toutes ses dimensions écologiques et socio-économiques au sein des réseaux Man and Biosphère (MAB) et Word Héritage (Patrimoine mondial),
- impliquer les jeunes générations dans ces démarches.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrage exprimés, Vu l'intérêt de cette démarche,

DECIDE de soutenir la démarche de l'association « La Camargue à l'UNESCO »

DECIDE d'adhérer à l'association « La Camargue à l'UNESCO » dont le montant de la cotisation, au titre de 2023, est de 10 euros

PRECISE que cette dépense sera imputée au budget primitif de la commune.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de Ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Secrétaire de séance,
Bernadette SAMUEL



Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le : 12 DEC. 2023

Publication sur le site de la mairie le :

12 DEC. 2023

Le Maire,

Jean-Christophe CARRÉ

